

Stephane Thelin, Conseil communal Veytaux du 09 décembre 2023

Interpellation relative à la position de la Municipalité de la Commune de Veytaux sur la convention de fusion établie d'entente avec la Municipalité de la Commune de Montreux

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

Bref historique

Par 3 fois, les Veytausiennes et Veytausiens se sont révélés favorable à une étude de fusion entre les Communes de Veytaux et de Montreux

La première par l'aboutissement d'une initiative ayant récolté 282 signatures validée par la municipalité dans sa séance du 7 mai 2018.

La deuxième fois lors de l'approbation, par 213 pour et 83 contre, de l'initiative populaire.

Et la troisième fois lors du renouvellement de nos autorités le 7 mai 2021.

Le rapport établi par les deux Municipalités est terminé

Je tiens à remercier les deux Municipalités et toutes les personnes qui ont œuvré à la finalisation de ce travail conséquent et tant attendu.

La lecture de ces documents nous révèle que les auteurs de cette étude se sont penchés en profondeur sur le fonctionnement interne de nos deux Communes.

J'estime, que sur cette base concrète, des séances publiques de discussion, d'information et d'échange d'opinions devraient être organisées, pour le moins au sein de notre Commune.

Après le travail accompli sur cette étude, notre Municipalité devrait être en mesure d'organiser objectivement cette ou ces séances.

Il se peut qu'elle souhaite rester neutre, mais sa position me semble importante à être connue

Aussi, je demande à la Municipalité d'informer le Conseil Communal, sur les questions suivantes :

- **Question 1 :** La Municipalité entend-elle rester neutre ou se positionner, favorablement ou défavorablement sur l'opportunité d'une fusion avec la commune de Montreux ?
- **Question 2 :** La Municipalité entend-elle modifier sa position dans la mesure ou le projet de convention tel qu'élaboré serait accepté par les 2 Conseils Communaux le 30 avril 2024
- **Question 3 :** La Municipalité entend-elle organiser une ou plusieurs séances publiques d'information, de discussion, d'échanges etc... ?
- **Question 4 :** Si la Municipalité n'entend pas organiser de telles séances, participera-t-elle à des séances publiques organisées par des tiers, séances organisées avec modérateurs ?
- **Question 5 :** L'association « Veytaux son Avenir étant largement représentée au sein du Conseil Communal, la Municipalité verrait elle un problème à ce que les membres du conseil Communal se présentent comme organisateurs et/ou intervenants lors de ces séances ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses par écrit pour le 20 janvier 2024

Veytaux le 9 décembre 2023

